

Au-delà de la transparence :

impulser l'efficacité et la confiance dans l'ESG

Contrer l'écoblanchiment grâce à la normalisation



Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans la présente publication peut être reproduite, en partie ou en entier et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autorisation supplémentaire du Conseil canadien des normes (CCN), pourvu que toutes les précautions raisonnables soient prises pour assurer l'exactitude de l'information reproduite; que le CCN soit mentionné comme la source de la publication; et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une version ayant été faite en association avec le CCN ou avec son aval.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire à des fins commerciales l'information contenue dans cette publication, écrire à l'adresse info@ccn.ca.

© 2023 Conseil canadien des normes

Also available in English under the title *Beyond Disclosure: Driving Performance & Trust in ESG. Getting beyond greenwashing through standardization*

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : 1 613 238-3222
Télécopieur : 1 613 569-7808

lsd-eni@ccn.ca
www.ccn.ca



Table des matières

Sommaire	4
1. Introduction	10
1.1 Défis à relever	12
1.2 Saisir les occasions	13
2. Combler les lacunes et améliorer le rendement à l'aide de normes	15
3. Favoriser l'ESG à l'échelle nationale	20
4. Favoriser l'ESG à l'échelle internationale	22
5. Rendre les normes ESG accessibles à toutes et tous	24
6. Comprendre les points de vue autochtones dans le cadre de l'ESG	26
7. Mise en évidence des normes ESG	29
8. Atteindre un équilibre entre la divulcation et le rendement en matière de développement durable	31
9. Mobiliser la société et les divers secteurs pour favoriser le développement durable et l'ESG	33
Annexe 1 : Priorités canadiennes en matière d'ESG	36
Lexique.....	40

Comité consultatif canadien de normalisation sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG) :

Le Comité consultatif canadien de normalisation sur l'ESG (CCCN ESG) a été établi par le Conseil canadien des normes (CCN) pour favoriser la coordination et la collaboration entre les représentantes et représentants de secteurs canadiens afin de fournir de la rétroaction et des conseils relativement aux principales priorités et lacunes sectorielles en matière d'ESG pouvant être traitées par le système de normalisation. Le présent rapport est le résultat de ces consultations. Nous tenons à remercier les membres du CCCN pour leur temps et leur contribution au présent rapport.

Chantal Guay, *présidente du comité
Conseil canadien des normes*

Membres :

Andy Dabydeen, *Canadian Tire*

Blair Feltmate, *Université de Waterloo
(comité directeur)*

Bob Purdy, *Conseil du bassin du Fraser*

Brendan MacDonald, *Affaires mondiales Canada*

Carlos Mandujano, *Société canadienne
d'hypothèques et de logement*

Carol Anne Hilton, *Indigenomics Institute*

Channa S. Perera, *Association canadienne
de l'électricité*

Cheryl Graden, *Groupe TMX*

Cory Chobanik, *Statistique Canada*

Grace Callahan, *Underwriter's Laboratory*

Inbal Marcovitch, *Recherche et développement
pour la défense Canada*

Irena Stankovic, *Tricon Residential*

Jessica Strauss, *Sécurité publique Canada*

Jonathan Davey, *Banque Scotia*

Juste Rajaonson, *École des sciences
de la gestion (ESG UQAM)*

Kate Ruff, *Université Carleton*

Katerina Kindyni, *Ernst & Young*

Kathy Milsom, *consultante et membre
du conseil du CCN*

Kernaghan Webb, *Université Ryerson*

Lisa French, *International Integrated Reporting Council*

Louis-Martin Richer, *Marsh Canada Limited*

Mari Brossard, *Banque Nationale Investissements*

Martin Gallagher, *Metrolinx*

Michael Leering, *Groupe CSA*

Panagiota Dafniotis, *Dentons*

Patricia Fletcher, *Institut des administrateurs
de sociétés*

Patricia McCarney, *World City Data
(comité directeur)*

Peter Milsom, *GPM Global*

Poonam Puri, *Université York*

Robert McDonald, *McDonald Associates*

Stephanie Robertson, *SiMPACT Strategy Group*

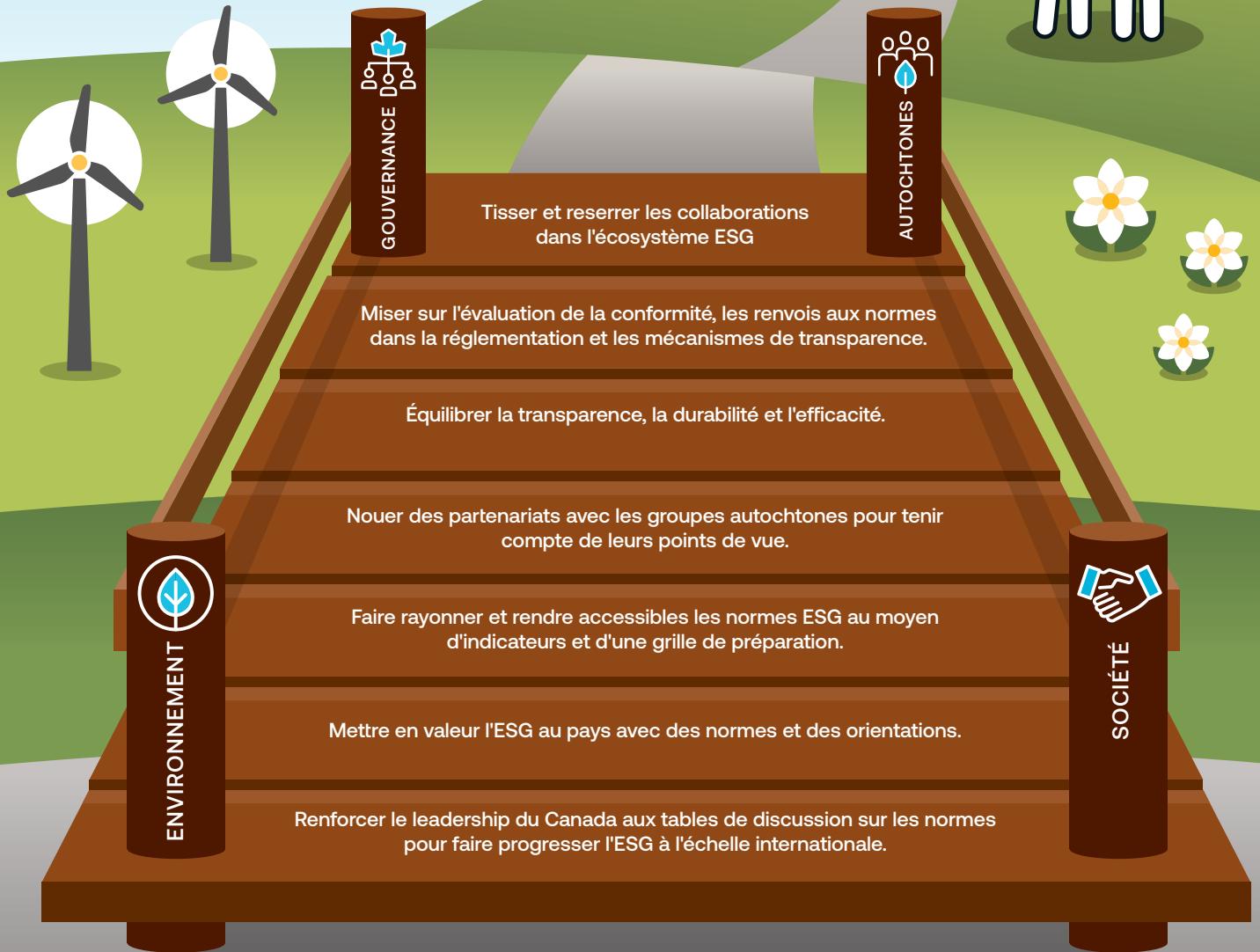
Steven Law, *ministère de l'Environnement, de la
Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario*

Tamy Pike Farrell, *Bureau Veritas Canada*

Tanis Ostermann, *CanSustain*

Au-delà de la transparence : impulser l'efficacité et la confiance dans l'ESG

Les cadres et les normes ESG s'arriment aux valeurs, aux besoins et aux priorités du Canada pour concrétiser un avenir durable pour tout le monde.



Les failles du système actuel

Protocoles incohérents régissant les indicateurs

Manque de confiance dans les résultats des classements

Harmonisation imparfaite des mécanismes de transparence

Absence d'orientations sur la transformation raisonnée des processus

Sommaire



Le système de normalisation au Canada



Le rendement environnemental, social et de gouvernance (ESG) est un sujet de plus en plus important parmi les organisations du monde entier, en grande partie en raison de l'attention croissante que portent les consommatrices et consommateurs, les investisseuses et investisseurs et les médias aux changements climatiques, aux inégalités sociales et aux répercussions de la COVID-19, entre autres facteurs. À l'heure actuelle, il existe une myriade de cadres qui aident les organisations à divulguer ou à améliorer leur rendement en matière de pratiques organisationnelles concernant l'ESG.

Bien que de nombreuses entreprises publient des données liées à l'ESG, les investisseuses et investisseurs, les organismes de réglementation et le grand public scrutent de plus en plus les démarches des organisations en matière de développement durable et surveillent les pratiques d'« écoblanchiment ». Cette situation est exacerbée par les importants défis à relever pour l'écosystème, notamment :

- Il y a un **manque général d'harmonisation et de consensus en ce qui concerne les cadres de divulgation de renseignements ESG**, car il n'existe aucune catégorisation universelle pour les problèmes des différents facteurs, et certains d'entre eux peuvent être définis de différentes façons. Même les définitions d'« environnement », de « société » et de « gouvernance » varient en fonction du cadre, ce qui veut dire que les exigences de divulgation diffèrent également.
- Il n'y a **pas suffisamment de directives sur les façons optimales de transformer les opérations et les processus actuels** pour atteindre les cibles et agir en fonction des indicateurs ESG, ce qui complique la définition et la mise en œuvre de pratiques exemplaires au sein des organisations.
- Pour aider les utilisatrices et utilisateurs à publier des renseignements sur des sujets d'intérêt liés à l'ESG, les **protocoles des indicateurs actuels varient et sont parfois limités**.
- On note également un **manque de confiance envers la classification des résultats** selon les divers cadres et indices, car les organisations peuvent être classées de façon très différente en fonction des cadres employés.

Les normes peuvent aider à corriger la situation

Les normes sont un outil idéal pour régler les problèmes susmentionnés. En tant qu'organisme national de normalisation et d'accréditation au Canada, le CCN a un rôle unique à jouer. En travaillant avec les systèmes de normalisation nationaux et internationaux, nous pouvons répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs – au-delà de la divulgation – grâce à des approches, des outils et des directives de gestion normalisés, nous pouvons rehausser la rigueur en adoptant des mesures et en assurant la validité des systèmes d'évaluation de la conformité, et enfin, nous pouvons veiller à ce qu'il y ait des points de vue divers et équilibrés pour appuyer les discussions sur l'ESG.

Étant conscient de ce fait, le CCN a lancé un processus de collaboration en 2022 et mis sur pied le Comité consultatif canadien de normalisation sur l'ESG afin de cerner les enjeux les plus urgents pour lesquels le système de normalisation peut combler les principales lacunes du marché. Le processus comportait trois volets de travail interreliés :

Élaboration de recommandations pour faire évoluer et prioriser les outils ESG normalisés en fonction des priorités canadiennes



Détermination des besoins de normalisation les plus importants pour l'ESG au Canada



Détermination des outils ESG accessibles pouvant être modifiés pour répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs



Domaines prioritaires du Canada

Le CCCN ESG a cerné les priorités canadiennes suivantes qui pourraient être soutenues, ou davantage soutenues, par les cadres ESG :



Environnement

- Carboneutralité et gérance de l'environnement
- Utilisation efficace des matières premières et résiduelles
- Atténuation des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes et adaptation à ces derniers
- Efficacité énergétique
- Biodiversité et utilisation responsable des terres
- Intendance et gérance responsables des ressources naturelles



Société

- Objectifs de diversité, d'équité et d'inclusion
- Gérance du cycle de vie des produits
- Droits de la personne
- Mesure des répercussions sociales et environnementales
- Assurance de la participation de la collectivité
- Objectifs sociaux et bien-être des employées et employés
- Soutien au développement économique local



Gouvernance

- Mesures de rendement pour les buts, la vision et les objectifs stratégiques
- Mobilisation des parties intéressées
- Transparence financière et comptable
- Structure de gouvernance, responsabilisation et rémunération
- Prise de décisions socialement responsables
- Équité salariale
- Gouvernance et engagement des employées et employés
- Évaluations ESG pour les affectations et les décisions d'approvisionnement



Autochtones

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Intégration de la réconciliation dans les politiques et les pratiques
- Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause
- Accès équitable
- Formation de représentantes et représentants
- Établissement de relations significatives

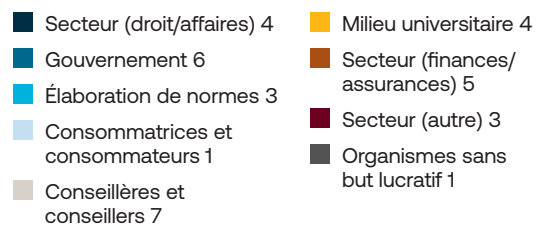


Comité consultatif canadien de normalisation sur l'ESG

Le CCCN comptait 34 membres représentant 9 secteurs différents.

Le comité s'est réuni six fois entre janvier et juin 2022. Au cours de ces réunions, les membres ont partagé leurs réflexions et leurs points de vue sur les domaines de travail prioritaires et les principales lacunes sectorielles devant être traités par le système de normalisation.

Le CCCN ESG a été clair : de nombreuses priorités canadiennes peuvent être traitées au moyen de cadres ESG et le système de normalisation peut fournir un soutien interdisciplinaire et rigoureux. S'ils sont bien appuyés par des normes, les cadres ESG pourraient faire progresser considérablement la réflexion des organisations sur la carboneutralité et la gérance de l'environnement, les objectifs de diversité, d'équité et d'inclusion, la prise de décisions socialement responsables et l'intégration des priorités et des façons de penser autochtones dans les opérations.



De quelle façon le système de normalisation peut-il être utile?

À la suite de discussions intersectorielles avec des Canadiennes et Canadiens, le CCN propose maintenant une voie à suivre pour l'ESG. Celle-ci sera appuyée, rigoureuse et harmonisée grâce au système de normalisation, tant à l'échelle nationale qu'internationale. En travaillant avec des partenaires clés de partout au pays, le CCN a l'intention d'appuyer l'ESG afin d'accroître la portée de ses actions, de prioriser davantage ces dernières et d'améliorer l'inclusion des occasions et des besoins canadiens. À l'échelle internationale, le CCN peut soutenir la participation d'expertes et experts canadiens à la mise à jour ou à l'élaboration de nouvelles normes internationales liées à l'ESG afin de veiller à ce que les priorités et les intérêts du Canada soient pris en compte, tout en conservant la souplesse nécessaire pour adopter des pratiques internationales et les adapter aux besoins de la population canadienne.

Réaliser ensemble des objectifs plus ambitieux que ceux de divulgation

Ce rapport jette les fondements pour une discussion approfondie et présente une voie à suivre concrète pour obtenir un maximum de répercussions, non seulement dans les domaines ESG, mais aussi pour la lutte contre les changements climatiques de façon globale. La collaboration et la mise en commun des connaissances sont les seules façons de réaliser notre vision collective. Le présent rapport est votre APPEL À L'ACTION :

ENTREPRISES ET INVESTISSEURS

Les normes proposent orientations, processus et outils pour faire appliquer les cadres ESG, tout en adressant la fragmentation et les défis à relever dans l'écosystème. Grâce aux normes, les organismes peuvent valider leurs démarches ESG auprès des parties concernées.

Les collaborations avec le CCN et le système de normalisation facilitent :

- Le recensement des lacunes et l'élaboration d'orientations et d'outils en matière d'ESG.
- L'établissement de méthodes normatives pour arrimer les cadres actuels aux besoins des entreprises.

GROUPES AUTOCHTONES

Actuellement, la plupart des cadres ESG font abstraction des droits et des points de vue des autochtones, ainsi que des efforts pour respecter la Déclaration des droits des peuples autochtones de l'ONU.

Les collaborations avec le CCN et la participation aux travaux normatifs facilitent :

- La prise en compte des priorités et des points de vue autochtones dans les nouvelles normes ESG.
- L'actualisation du corpus normatif pour tenir compte des perspectives, les savoirs et les droits autochtones.

ADMINISTRATIONS ET AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES

Les normes et les mécanismes d'évaluation de la conformité sont des leviers puissants pour la réalisation des priorités sociales, environnementales et politiques. Ils peuvent s'intégrer directement dans la réglementation, les politiques et les mécanismes d'approvisionnement pour mettre en valeur l'adaptation climatique ou encore l'équité, la diversité et l'inclusion.

Des investissements dans la recherche, les travaux normatifs et la mise en application de normes aboutissent à des cadres plus robustes et des orientations comparables en matière d'ESG.

Les collaborations avec le CCN et le système de normalisation facilitent :

- La publication de normes ESG pouvant être reprises dans les politiques et la réglementation.
- L'élaboration de mécanismes d'accréditation et d'évaluation de la conformité pour valider le respect des normes.

MEMBRES DU RÉSEAU DE NORMALISATION

Le présent rapport propose une démarche pour encourager les entreprises, les administrations et d'autres groupes à adopter des normes facilitant :

- La mise en valeur, auprès de la clientèle, du lien entre les normes et les cadres ESG.
- L'impulsion des normes ESG en faveur des priorités canadiennes.

1.

Introduction

À quoi fait référence l'ESG?

L'ESG désigne couramment un cadre stratégique doté de mécanismes pour divulguer ou améliorer le rendement des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'une organisation. Ces facteurs sont de plus en plus pris en compte par les investisseuses et investisseurs pour déterminer les risques importants et les occasions de croissance d'une organisation, ce qui oriente leur prise de décisions. En analysant le bilan ESG d'une organisation, les investisseuses et investisseurs peuvent acquérir une meilleure connaissance de l'entreprise dans laquelle ils investissent et de l'engagement de cette organisation à l'égard de différentes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Si les outils ESG sont bien appliqués, ils confèrent des avantages importants pour les organisations, notamment :

- protection/assurance en raison de l'exercice de diligence raisonnable;
- autoréglementation du secteur;
- accès aux marchés, approbation réglementaire pour les nouvelles constructions;
- attraction/productivité des employées et employés;
- escompte pour les capitaux empruntés;
- baisse des primes d'assurance;
- augmentation de l'attraction et de la fidélisation de la clientèle;
- réponse aux pressions des médias et des organismes sans but lucratif;
- établissement de partenariats facilité.

Une accélération soudaine et spectaculaire de l'intérêt pour le rendement des organisations en matière d'ESG s'est produite au cours des cinq dernières années, celle-ci étant stimulée par des facteurs comme les changements climatiques, la sensibilisation croissante aux inégalités sociales et les répercussions de la COVID-19. Amplifié par les médias, les groupes de consommatrices et consommateurs et le milieu de l'investissement, ce regain d'intérêt reflète également les attentes accrues du public qui souhaite que les organisations respectent leurs engagements envers le développement durable dans le cadre de leurs activités.

En 2020, 88 % des sociétés cotées en bourse, 79 % des sociétés de placement en capital-risque et en capital-investissement et 67 % des sociétés privées avaient adopté des initiatives ESG¹. Le nombre de dispositions de divulgation ESG adoptées par des organisations gouvernementales a augmenté de 74 % au cours des quatre dernières années, et s'est accompagné d'une augmentation du nombre de cadres². En outre, bien que de nombreuses entreprises divulguent des données liées à l'ESG, les investisseuses et investisseurs, les organismes de réglementation et le grand public scrutent de plus en plus le travail effectué par les entreprises en matière de développement durable et ils surveillent particulièrement les pratiques d'« écoblanchiment » et les données publiées douteuses.

À mesure que les gouvernements et les secteurs envisagent des mesures pour établir et atteindre des objectifs en matière d'ESG, un élément essentiel consiste à mesurer et vérifier les programmes et les initiatives ESG. Bien que les Normes internationales d'information financière et les principes comptables généralement reconnus (PCGR) doivent être respectés par les utilisatrices et utilisateurs au moment de faire leur comptabilité, il n'existe pas de normes équivalentes pour les cadres d'information non financière. Les exigences croissantes et les pressions exercées sur les utilisatrices et utilisateurs pour rendre compte des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'une organisation ont mené à la création d'une profusion de cadres de divulgation volontaire.



Pour bon nombre d'investisseuses et investisseurs, organisations et consommatrices et consommateurs, les facteurs ESG sont également associés à la capacité de créer et de maintenir de la valeur à long terme dans un monde en évolution rapide et à la gestion des occasions et des risques relatifs aux changements. Puisque les investisseuses et investisseurs souhaitent de plus en plus comprendre les contributions des entreprises en matière d'ESG, ces dernières sont nombreuses à considérer l'adoption de cadres ESG et la publication de renseignements connexes dans une optique de stabilité financière et de développement durable à long terme.

Les organisations (y compris les entreprises, les gouvernements et les organismes sans but lucratif [OSBL], entre autres) qui intègrent parfaitement le développement durable dans leur mission peuvent tirer parti de la durabilité de leurs opérations pour obtenir un avantage concurrentiel. Les objectifs en matière d'ESG peuvent également être des piliers sur lesquels les organisations fondent leurs stratégies et à partir desquels elles déterminent, mesurent et atténuent les risques non techniques. De nombreuses organisations doivent se démêler dans un univers complexe de normes et de cadres pour trouver des façons de prouver leur engagement envers les facteurs ESG et leur conformité aux pratiques en la matière.

1 Navex, Inc. (2021). « Global Survey Finds Businesses Increasing ESG Commitments, Spending », <https://www.navexglobal.com/blog/article/environmental-social-governance-esg-global-survey-findings/>.

2 <https://www.carrotsandsticks.net/reporting-instruments/?status=Forthcoming&status=Current>. Les résultats du sondage OnePoll réalisé pour le compte de NAVEX Global en décembre 2020 comprenaient les réponses de 1 250 gestionnaires et cadres supérieurs travaillant dans des entreprises de 500 employées et employés ou plus aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

1.1 Défis à relever

L'évolution rapide de l'écosystème ESG pose plusieurs problèmes pour les organisations qui tentent d'améliorer et de divulguer leur rendement en la matière.

- Premièrement, et de façon globale, il n'y a **pas suffisamment d'harmonisation et de consensus pour les cadres de divulgation ESG**. Il n'existe pas de catégorisation universelle des problèmes ESG et certains peuvent être définis de différentes façons selon le secteur ou le sous-secteur, les caractéristiques de l'entreprise ainsi que son type, sa maturité et son modèle d'affaires. Cette harmonisation insuffisante rend difficile la publication de renseignements et oblige parfois les organisations à produire des rapports en fonction de multiples cadres, certains d'entre eux comportant plus de 500 indicateurs.
- Deuxièmement, il n'y a **pas suffisamment de directives sur les meilleures façons de transformer les opérations et les processus actuels** en fonction de certains indicateurs de cadre ESG. Les entreprises ont de la difficulté à déterminer et à mettre en œuvre les pratiques exemplaires. La situation est en outre complexifiée par la diversité des besoins parmi tous les secteurs, et selon le type d'organisation et sa maturité.
- Troisièmement, les **indicateurs nécessitent des protocoles**, c'est-à-dire des définitions strictes qui précisent comment mesurer, calculer ou déterminer ce qui est inclus et exclu d'un indicateur. L'élaboration de protocoles est très difficile comparativement à la définition des indicateurs. Il faut répondre à un grand nombre de questions à des fins de clarification dès que des données sont demandées auprès de personnes d'une même organisation relativement à un aspect environnemental, social ou de gouvernance, si les protocoles ne sont pas élaborés en détail.
- Quatrièmement, on note un **manque de confiance envers les résultats de classification** obtenus à partir des divers cadres, des différents indicateurs (non normalisés) utilisés et des indices qui en sont tirés. La même entreprise peut être classée très différemment selon les critères utilisés, ce qui réduit les répercussions de la divulgation de renseignements ESG pour les organisations et l'utilité de cette information pour les investisseuses et investisseurs, les prêteurs et les consommatrices et consommateurs. En conséquence, les organismes de réglementation soutenant l'harmonisation et l'obligation de divulguer des renseignements sur le développement durable exercent de plus en plus de pression et ont un intérêt de plus en plus marqué pour ces questions. Les organisations qui publient des renseignements ESG multiplient les efforts de collaboration et un mouvement pour harmoniser certains cadres existants s'est créé.

Terminologie clé

Cadre ESG

Un cadre ESG est un processus systématique permettant aux organisations de déterminer et d'évaluer les répercussions économiques, environnementales et sociales de leurs opérations.

Indicateur

Un indicateur est une mesure ou une valeur qui donne une idée de l'état ou du statut d'un élément (p. ex., le produit intérieur brut [PIB] est un indicateur courant utilisé pour évaluer la santé économique d'un pays).

Protocole

Un protocole est une procédure ou un ensemble de règles pour accomplir une tâche.

Paramètre

Un paramètre est une norme de mesure.

Norme

Une norme est un document qui présente un ensemble de règles, de lignes directrices ou de caractéristiques convenues pour les activités ou leurs résultats. Elle détermine la terminologie, les exigences techniques et les pratiques acceptées pour divers domaines et il peut être obligatoire de la suivre (p. ex., si elle est référencée dans la réglementation) ou elle peut être suivie de façon volontaire.

Accréditation

Une accréditation est une reconnaissance officielle, fournie par un tiers, confirmant qu'une organisation a la compétence nécessaire pour accomplir des tâches précises, soit le travail pour lequel elle est accréditée.

Remarque : Voir l'annexe 1 pour des termes supplémentaires.

1.2 Saisir les occasions

TIRER PARTI DES NORMES POUR LE RENDEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il existe maintenant une occasion pour tirer parti de ce dynamisme en vue de relever les principaux défis décrits ci-dessus et d'améliorer les actions de la société dans son ensemble en matière de facteur ESG en adoptant des normes nationales et internationales pour les organisations de tous types. Ce dynamisme offre également une occasion cruciale pour s'assurer que les normes et les cadres ESG élaborés reflètent les valeurs et les besoins canadiens, et intègrent les priorités canadiennes, y compris des mesures durables et renforcées pour la lutte contre les changements climatiques, la diversité, l'inclusion et les droits des Autochtones.

Les systèmes de normes nationaux et internationaux actuels peuvent jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de directives normalisées et d'outils d'assurance complémentaires pour les organisations et les utilisatrices et utilisateurs finaux. Le CCN peut veiller à ce que ces documents et directives reflètent les priorités canadiennes. Cela comprend les définitions, la terminologie, les systèmes de gestion, les approches techniques et les systèmes pour les mesures et les indicateurs normalisés, la validation et la vérification (l'assurance), ainsi que d'autres renseignements connexes qui touchent à une vaste gamme de répercussions et de domaines techniques concernant l'environnement, la société et la gouvernance. Les normes et les autres documents normatifs produits dans le cadre de ces systèmes sont utilisés dans tous les secteurs et dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'économie canadienne et internationale.

Ce système de qualité est bien établi, puissant, omniprésent et il fonctionne très bien, car il met l'accent sur un consensus et un engagement généralisé dans la plupart des pays. Les approches sur lesquelles de tels systèmes se fondent comprennent des avantages importants favorisant une gestion durable à l'échelle internationale, nationale, organisationnelle et commerciale. Ces normes sont aussi fréquemment intégrées dans des règlements et d'autres exigences. Il est possible de tirer parti des caractéristiques de ces systèmes pour appuyer l'élaboration de directives et de systèmes d'évaluation de la conformité complémentaires, ainsi que d'approches de mise en œuvre au fil du temps pour des organisations de tailles et de types différents et de niveaux variables de maturité en matière d'ESG.

Le système de normalisation donne accès à un solide réseau et forme une base sur laquelle les organisations peuvent s'appuyer pour raccourcir les délais et accélérer les progrès. Les normes peuvent être utilisées pour favoriser une compréhension commune et pour créer des approches et des systèmes de mesure s'appliquant à l'ensemble des cadres de divulgation, pour une harmonisation et une comparabilité accrues. De façon cruciale, elles peuvent fournir de meilleures approches de gestion et de mesure pour accroître le rendement et l'assurance en matière de développement durable à l'échelle de l'entreprise.

L'ESG et la responsabilité sociale : un avantage concurrentiel

Comme l'indique la norme ISO 26000 :
« La réalité et la perception des performances d'une organisation en matière de responsabilité sociétale peuvent avoir une incidence sur ce qui suit, entre autres :

- ses avantages concurrentiels;
- sa réputation;
- sa capacité à attirer et à retenir ses salarié(e)s ou ses membres, ses clients ou ses utilisateurs;

- le maintien de la motivation et de l'engagement de ses employés, ainsi que de leur productivité;
- la vision des investisseurs, des propriétaires, des donateurs, des commanditaires et de la communauté financière; et sur
- ses relations avec les entreprises, les pouvoirs publics, les médias, les fournisseurs, les pairs, les clients et la communauté au sein de laquelle elle intervient. »

ISO 26000 Social Responsibility

COMPRENDRE LES PRIORITÉS ET LES BESOINS CANADIENS EN MATIÈRE D'ESG

À titre d'organisme national de normalisation et d'accréditation au Canada, le CCN occupe une position particulière pour répondre aux besoins en matière d'ESG par l'entremise du système de normalisation. Pour saisir les vastes occasions et établir l'ordre de priorité des prochaines étapes, le CCN a convoqué le CCCN ESG en décembre 2022 afin de déterminer et de prioriser les prochaines étapes dans le cadre du système canadien. Le CCCN, qui était composé de dirigeantes et dirigeants d'organisations de tout l'écosystème ESG du Canada, avait les objectifs suivants :

- Déterminer de quelle façon le système national de normalisation peut répondre davantage aux besoins des utilisatrices et utilisateurs canadiens et relever les occasions qu'il peut créer pour ce faire.
- Favoriser l'élaboration d'outils qui aideront les organisations à bien faire face aux enjeux en matière d'ESG et à intégrer le développement durable dans leurs pratiques organisationnelles.
- S'aligner sur les cadres ESG actuels et les compléter en élaborant de nouvelles normes et en modifiant les normes actuelles.

Ces discussions ont progressé grâce au processus de collaboration dirigé par le CCN, celui-ci étant conçu pour travailler avec diverses parties intéressées en vue de déterminer les stratégies de normalisation optimales pour combler les principales lacunes du marché et établir des partenariats avec les bonnes organisations afin de veiller à la mise en œuvre de stratégies. Le processus comportait trois volets de travail interreliés mettant l'accent sur :

- l'établissement d'une liste d'outils ESG normalisés accessibles en ce moment ou pouvant être modifiés pour répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs;
- la détermination des besoins de normalisation les plus importants pour l'ESG au Canada;
- l'élaboration de recommandations pour faire progresser et prioriser les outils ESG normalisés en fonction des besoins susmentionnés.

En se fondant sur la rétroaction fournie par le CCCN, le présent rapport fait état de notre compréhension de la situation et des recommandations pour les prochaines étapes afin de faire évoluer les cadres ESG dans le cadre du système de normalisation.

Les avantages de la normalisation

Les systèmes de normalisation nationaux et internationaux peuvent répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs d'outils ESG en :

- tirant parti de l'ampleur et de la portée actuelles des travaux, car la mission, l'objectif social (santé, sécurité, bien-être, libre-échange) et les domaines de travail du réseau de normalisation sont harmonisés avec les cadres ESG et intègrent des définitions exhaustives du développement durable;
- assurant un meilleur équilibre et en tenant compte de divers points de vue, car notre système d'élaboration comprend des structures et des processus transparents axés sur le consensus pour assurer la responsabilisation et la participation active à l'établissement de normes;
- répondant aux besoins des utilisatrices et utilisateurs au-delà de la divulgation, car les normes nationales et internationales offrent des approches de gestion et des outils, et fournissent des conseils sur la mise en œuvre dont les utilisatrices et utilisateurs d'outils ESG ont besoin pour vraiment résoudre les problèmes ESG et intégrer le développement durable dans les pratiques organisationnelles;
- rehaussant la rigueur grâce à des mesures et de l'assurance en tirant parti des systèmes d'évaluation de la conformité des mesures, de la vérification et de l'assurance pour les données sur l'ESG.

2.



Comblent les lacunes et améliorer le rendement à l'aide de normes

Les organisations ont la liberté de choisir le cadre ESG qu'elles souhaitent utiliser et les indicateurs en fonction desquels elles doivent produire des rapports, de sorte qu'il est extrêmement difficile de les comparer. C'est à la fois un avantage et un inconvénient.

La plupart des cadres ESG comprennent une composante de gestion des risques, soit explicitement axée sur la divulgation des risques environnementaux et sociaux, soit axée de façon plus générale sur la gestion des risques d'entreprise et le processus d'évaluation des risques. La plupart intègrent également un élément de divulgation de la stratégie et des politiques organisationnelles et recommandent de discuter de cette stratégie qui, dans la majorité des cas, est particulièrement liée au climat, au développement durable et à la gestion des répercussions.

Cependant, malgré les similitudes, il existe des différences importantes entre ces cadres, y compris une absence fondamentale d'harmonisation parmi les termes et les indicateurs. Les définitions d'« environnement », de « société » et de « gouvernance » (ainsi que les mesures connexes) varient en fonction du cadre, ce qui veut dire que les exigences de divulgation d'une organisation diffèrent également. D'autres différences existent en raison des points suivants :

- **niveau de déclaration** – certains cadres sont fondés sur des principes et comprennent moins d'éléments obligatoires, tandis que d'autres sont dotés de questionnaires robustes et de questions détaillées;
- **éléments propres au secteur** – bien que la plupart des cadres comportent des éléments universels dans le cadre de leurs recommandations ou de leurs normes, certains comprennent des éléments propres au secteur pour ceux dont les répercussions sont élevées, comme l'énergie, les services financiers, l'agriculture, les mines, la foresterie et les transports;
- **destinataire pour la divulgation** – le destinataire proposé des renseignements divulgués, décrit par les cadres présélectionnés, varie (p. ex., l'autorité compétente en matière de divulgation);
- **indicateurs et mesures** – pour l'ensemble des cadres, les définitions des indicateurs et les méthodologies diffèrent, tout comme les éléments à déclarer pour chaque composante;
- **analyse des tendances et périodes** – dans de nombreux rapports ESG, les données sur une variable sont souvent comparées à celles de l'année précédente, tandis que d'autres ont des périodes plus longues pour l'analyse des tendances.

Se repérer dans une mosaïque de cadres de transparence

Carbon Disclosure Project

Consommation d'eau et émissions, forêts, politiques axées sur les employés et employés, surveillance du conseil, consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, correction de répercussions diverses sur les peuples autochtones

International Integrated Reporting Framework

Indicateurs, capital naturel, capital humain, structure de gouvernance et rémunération, aucune mention des peuples autochtones

Normes SASB

Paramètres, gaz à effet de serre, gestion des déchets, répercussions écologiques, sécurité des données, diversité, équité et inclusion, risque, éthique des affaires, droits de la personne et droits des peuples autochtones

Global Reporting Initiative Standards

Énergie, biodiversité des déchets, émissions, travail, diversité, équité et inclusion, sécurité, lutte contre la corruption, approvisionnement, droits des peuples autochtones

Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales

Environnement, droits de la personne, travailleuses et travailleurs, gouvernance et politiques, répercussions sur les peuples autochtones

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

Risque lié aux changements climatiques, sécurité des employés et employés, chaînes d'approvisionnement et risque pour la réputation, gouvernance climatique, risques et occasions, aucune mention des peuples autochtones

Cadre du Climate Disclosure Standards Board

Gaz à effet de serre, déforestation et eau, chaîne de valeur, consommatrices et consommateurs, politiques sociales, répercussions potentielles sur les peuples autochtones



L'engagement du CCN avec le CCCN a permis de déterminer qu'à partir de maintenant le système de normalisation peut et doit appuyer et inciter diverses organisations à contribuer à un avenir durable.

De par leur nature, les livrables normatifs peuvent aider à vraiment mettre en œuvre les cadres ESG en améliorant la surveillance et les mesures qui soutiennent le rendement des pratiques de développement durable, ce qui permet aux organisations de réfléchir aux mesures ESG et de les publier de façon uniforme, pertinente et vérifiable. Le GCCN ESG a fait ressortir les avantages de la bonification et de l'actualisation du corpus normatif pour réaliser les priorités du Canada par rapport aux cadres ESG. Pour se renseigner, consulter l'Annexe 1.

Pendant que des efforts sont déployés pour consolider les cadres et établir des exigences de base mondiales encadrant la transparence (mentionnons la mise sur pied du Conseil international des normes de durabilité et la publication d'exigences provisoires), les organismes auront toujours besoin d'un éventail de ressources pour se repérer dans cet écosystème complexe, améliorer leurs démarches, se conformer aux différentes exigences réglementaires ou mercatisées et bâtir des assises de confiance. Les collaborations entre les organismes de normalisation et les actrices et acteurs de l'écosystème, notamment ceux responsables d'établir les exigences de transparence, représentent une occasion en or d'impulser le déploiement coordonné de dispositifs arrimés à la pluralité des besoins, tout en réduisant la confusion et la fragmentation du marché. À l'échelle nationale, l'établissement du Conseil canadien des normes de durabilité présente une occasion comparable.

Si ces sujets sont abordés correctement, les travaux devraient profiter à une multitude de bénéficiaires appartenant à deux volets. Le premier volet sera celui des entités qui veulent adopter des lignes directrices sur la façon de contribuer à un avenir durable et qui pourront accéder aux stratégies de normalisation liées à ces travaux. Le deuxième volet sera celui des personnes qui connaissent les effets positifs des progrès réalisés par ces entités (p. ex., les employées et employés et les membres des organisations et les collectivités dans lesquelles celles-ci exercent leurs activités).

Les normes peuvent être suivies de façon volontaire, mais elles deviennent obligatoires lorsqu'elles sont appliquées en vertu de lois ou de règlements, ce qui en fait un outil de changement puissant. Au fur et à mesure que de nouvelles normes sont élaborées ou que les normes actuelles sont mises à jour pour appuyer les cadres ESG, il y aura également des occasions d'en tirer parti dans le cadre de mécanismes d'application, y compris les règlements, les exigences de financement et les codes.



Environnement

Orientations et processus pour éviter, corriger et limiter les impacts environnementaux pour ainsi favoriser la production et la consommation responsable et encourager des démarches écologiques en amont.



Société

Orientations, processus et systèmes de mesure pour bien saisir les incidences sur les gens et la société.



Gouvernance

Orientations pour définir et veiller à ce que : le mandat, la vision et les objectifs d'entreprise soient réalisables; les pratiques et les processus soient éclairés par une pluralité de retours; les activités de soutien soient efficaces, éthiques, prudentes, transparentes, systématiques et cohérentes avec les principes de protection responsable; la gestion, la mesure et la surveillance des facteurs ESG soient réalisées.



Autochtones

Orientations et processus animés par des peuples autochtones pour faciliter l'apprentissage, les réflexions et la réalisation de consultations valorisant les priorités et les savoirs autochtones.

TABLEAU 1 : CADRES ESG COURANTS ET LEURS ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

	Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour les entreprises multinationales	Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques	Global Reporting Initiative Standards	Carbon Disclosure Project
Intention	Fournir des principes et des normes non obligatoires pour une conduite responsable	Fournir des renseignements que les entreprises doivent divulguer pour aider les investisseuses et investisseurs, les prêteurs et les assureurs à évaluer et à établir les risques de prix liés aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Fournir de l'information pour que les entreprises comprennent les répercussions de leurs activités sur l'économie, l'environnement et les gens, et les signalent 	<ul style="list-style-type: none"> Système de divulgation qui aide les organisations et les gouvernements à gérer et à mesurer les risques et les occasions relativement aux changements climatiques, à la sécurité de l'eau et à la déforestation
Degré d'adoption	50 gouvernements représentant les deux tiers du commerce mondial adhèrent aux lignes directrices	>3 000 organisations appuient le groupe de travail	<ul style="list-style-type: none"> Des milliers de journalistes dans plus de 100 pays 	<ul style="list-style-type: none"> 9 600 entreprises divulguent des renseignements à l'échelle mondiale, y compris plus de 2 500 entreprises d'Amérique du Nord 800 régions divulguent des renseignements dans le monde entier
Paramètres et cibles	Inclure les cibles dans le cadre du système de contrôle environnemental interne	Cibles et paramètres utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions, la portée et les émissions de gaz à effet de serre de classe 1, 2, 3 (le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> Universel : paramètres du capital humain, rémunération Paramètres propres au sujet (p. ex., émissions, intensité énergétique) 	<ul style="list-style-type: none"> Cibles et mesures relatives aux émissions et au climat Consommation d'eau Paramètres des produits, des terres et de consommation
Considérations environnementales	Répercussions environnementales des activités, des produits et des services	Occasions et risques liés au climat	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux Énergie Déchets Évaluation environnementale du fournisseur Émissions Biodiversité Eau et effluents Conformité environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Climat Eau Forêts
Considérations sociales	Travailleuses et travailleurs et relations avec ceux-ci Droits de la personne	<ul style="list-style-type: none"> Risque pour la réputation Chaînes d'approvisionnement Sécurité des employées et employés Gestion et planification de la main-d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Emploi Relations patronales-syndicales Santé et sécurité au travail Formation et éducation Diversité et égalité professionnelle Non-discrimination Liberté syndicale et négociation collective Travail des enfants et travail forcé Pratiques de sécurité Collectivités locales Évaluation sociale du fournisseur Politique publique Santé et sécurité de la clientèle Marketing et étiquetage Protection des renseignements personnels de la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement des employées et employés à l'égard du sujet Incitatifs pour les employées et employés pour la gestion des problèmes liés au sujet Critères sociaux des engagements publics
Considérations relatives à la gouvernance	Structures et politiques de gouvernance	Gouvernance liée aux risques et aux occasions associés au climat : <ul style="list-style-type: none"> Surveillance des risques et des occasions effectuée par le conseil d'administration Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions 	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la corruption Comportement anticoncurrentiel Pratiques d'approvisionnement Répercussions économiques indirectes Rendement économique Présence sur le marché Impôt 	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance du sujet effectuée par le conseil d'administration Compétence des membres du conseil d'administration relativement au sujet Responsabilité de la direction relativement au sujet Incitatifs pour la direction relativement au sujet
Considérations relatives Peuples autochtones	Répercussions des droits de la personne sur les peuples autochtones	Aucune mention	Droits des peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones Atténuation des répercussions négatives sur les peuples autochtones

TABLEAU 1 : CADRES ESG COURANTS ET LEURS ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

	Normes du Sustainability Accounting Standards Board	International Integrated Reporting Framework	Cadre du Climate Disclosure Standards Board	Principes écologiques, sociaux et liés au développement durable et Sustainability Bond Guidelines
Intention	Fournir des renseignements sur le développement durable fondés sur le secteur pour aider les organisations à déterminer les répercussions financières de ce développement	Établir des liens entre les états financiers et les divulgations d'informations financières liées au développement durable pour accélérer l'adoption de processus de reddition de compte intégrés	Fournir une méthode de conformité à la législation sur la divulgation de renseignements sur l'environnement pour aider les organisations à divulguer de l'information sur l'environnement et le capital naturel	Fournir des conseils sur la transparence et la divulgation pour le marché des obligations de développement durable en suivant des principes qui décrivent les pratiques exemplaires lors de l'émission d'obligations à des fins sociales ou environnementales à l'aide de directives et de recommandations mondiales qui favorisent la transparence et la divulgation
Degré d'adoption	<ul style="list-style-type: none"> Des normes existent pour 77 sous-secteurs 1 858 sociétés uniques divulguent des renseignements selon le cadre du SASB 	Plus de 2 500 entreprises dans 75 pays	374 utilisatrices et utilisateurs du cadre CDSB	Les firmes canadiennes membres de l'ICMA comprennent Arteria AI Inc., la Banque de Montréal, Exportation et développement Canada et la Banque Nationale du Canada
Paramètres et cibles	Paramètres et cibles liées au sujet	<ul style="list-style-type: none"> Paramètres monétaires utiles Cibles et indicateurs relatifs aux cibles 	Objectifs environnementaux et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs clés de rendement de référence et mesurables Cibles fondées sur le rendement
Considérations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de gaz à effet de serre Qualité de l'air Gestion de l'énergie Gestion de l'eau et des eaux usées Gestion des déchets et des matières dangereuses Répercussions écologiques 	Capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de gaz à effet de serre Énergie Polluants autres que les gaz à effet de serre Déforestation et écosystèmes Utilisation des ressources Utilisation de l'eau Déchets et déversements 	Les projets écologiques comprennent : <ul style="list-style-type: none"> Énergie renouvelable et efficacité énergétique Prévention et contrôle de la pollution Gestion durable sur le plan de l'environnement pour les ressources naturelles vivantes et l'utilisation des terres Biodiversité terrestre et aquatique Transport écologique Gestion durable de l'eau et des eaux usées Adaptation aux changements climatiques Produits, technologies de production et processus adaptés à l'économie circulaire ou produits écoefficaces certifiés Architecture écologique
Considérations sociales	<ul style="list-style-type: none"> Droits de la personne et relations communautaires Protection des renseignements personnels de la clientèle Sécurité des données Accès et abordabilité Qualité et sécurité des produits Bien-être de la clientèle Pratiques de vente et étiquetage des produits Pratiques de travail Santé et sécurité des employées et employés Engagement des employées et employés, diversité et inclusion 	Capital humain	<ul style="list-style-type: none"> Main-d'œuvre interne Main-d'œuvre de la chaîne de valeur Membres de la collectivité Consommatrices et consommateurs 	Les projets sociaux comprennent : <ul style="list-style-type: none"> Infrastructure de base abordable Accès aux services essentiels Logement abordable Génération d'emplois Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables Progression et autonomisation socioéconomiques
Considérations relatives à la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Éthique des affaires Comportement concurrentiel Gestion du milieu juridique et réglementaire Gestion des risques liés aux incidents critiques Gestion des risques systémiques 	Structure, processus et pratiques de gouvernance Structure de direction Rémunération et incitatifs liés à la création de valeur	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance des politiques, des stratégies et des renseignements environnementaux et sociaux 	S. O.
Considérations relatives Peuples autochtones	Sécurité, droits de la personne et droits des peuples autochtones	Aucune mention	Les répercussions sur les collectivités autochtones sont mentionnées dans le cadre des divulgations d'informations sociales	Aucune mention

Remarque : Adapté à partir d'un examen des domaines ESG de 2022 réalisé par Eunomia Consulting

3.



Favoriser l'ESG à l'échelle nationale

Les membres du CCCN se sont exprimés clairement. Bien que les priorités du CCCN étaient généralement bien reflétées dans les cadres ESG de premier plan, ainsi que dans la liste exhaustive de cadres actuels, il est toujours nécessaire de corriger l'absence de consensus sur les définitions, les renseignements qu'il faut publier et les mesures de divulgation.

Par exemple, les facteurs ESG pourraient être un moyen d'appuyer la carboneutralité et d'appliquer la gérance environnementale en réduisant les émissions et les gaz à effet de serre (GES), une priorité absolue pour les utilisatrices et utilisateurs canadiens. Toutefois, ces sujets sont abordés de façons différentes et divergentes en fonction des cadres. Voici les différences entre deux des cadres : la Global Reporting Initiative (GRI) a des exigences de divulgation concernant l'intensité des émissions de GES (exigence de divulgation 305-4), y compris la divulgation du rapport d'intensité des émissions de GES pour l'organisation, et le fait qu'elles soient directes (classe 1) ou indirectes (classes 2 et 3), de même que concernant la réduction des émissions de GES (exigence de divulgation 305-5), tandis que les lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales adoptent une approche plus vaste pour encourager le développement de produits qui réduisent les émissions de GES.

LES NORMES PEUVENT FAIRE EN SORTE QUE LES MÊMES EXIGENCES DE PROCESSUS OU DE PUBLICATION DE RENSEIGNEMENTS S'APPLIQUENT À DIFFÉRENTS CADRES.

Pour savoir dans quelles circonstances des normes nouvelles ou actualisées sont nécessaires, le CCN a demandé de relever de façon préliminaire les normes nationales canadiennes (NNC) sur lesquelles huit cadres courants se fondent et de les comparer aux priorités canadiennes déterminées par le CCCN (p. ex., diversité, inclusion et accès, soutien au développement de la biodiversité, etc.). Le système de normes national comprend des milliers de NNC. Par conséquent, cette action se limitait à l'examen du titre des normes existantes et à l'évaluation de leur applicabilité aux priorités canadiennes.

Cet examen a permis de déceler des éléments prometteurs. Par exemple, plusieurs NNC sont étroitement liées aux priorités de définition des structures de gouvernance, de responsabilisation, de rémunération et d'atteinte d'objectifs de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI)³. Celles-ci pourraient appuyer les cadres ESG si elles y sont intégrées ou mentionnées. Cependant, il existe de graves lacunes. Les plus importantes concernaient les droits ou les points de vue des autochtones, la biodiversité et plusieurs enjeux environnementaux clés (p. ex., la carboneutralité ou l'économie circulaire). Toutes et tous profiteraient de l'élaboration de normes permettant d'adopter une terminologie et un ensemble d'exigences communes.

3 P. ex., CSA/ISO 31000:18 Management du risque - Lignes directrices (adoption d'ISO 31000:2018, deuxième édition, 2018-02) et CAN/CSA-ISO 26000:16 (R2021) Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale.

Le système de normalisation peut aider

Des normes sont nécessaires pour répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs des facteurs ESG. À l'aide de financement, le CCN appuiera l'élaboration et la mise à jour de normes pertinentes pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins normatifs du Canada en matière d'ESG, en s'appuyant sur le dynamisme actuel relatif à ce sujet et en se concentrant sur les domaines peu couverts, mais pour lesquels les besoins sont grands (p. ex., les éléments liés à l'environnement, ainsi que les besoins d'un vaste éventail de types d'organisations, en plus des sociétés cotées en bourse).

Ce faisant, le CCN peut épauler les entreprises et les innovatrices et innovateurs canadiens qui participent au processus de normalisation et les soutenir quant à la conformité à ces documents normatifs.



COURT TERME

Le CCN poursuivra l'examen initial afin de déterminer l'applicabilité des NNC aux principaux éléments ESG.



MOYEN TERME

Le CCN déterminera et priorisera l'élaboration des NNC ou des directives connexes en tenant compte des priorités canadiennes définies ainsi que des points urgents et des documents actuels.



AVEC FINANCEMENT

Le CCN accélérera la mise à jour des NNC prioritaires qui appuient l'ESG. Pour soutenir l'efficacité, il pourrait s'agir d'adapter les normes internationales au contexte canadien.

Le CCN dirigera l'élaboration de nouvelles normes pour les domaines en émergence et ceux prioritaires (p. ex., la carboneutralité et l'économie circulaire).

4.

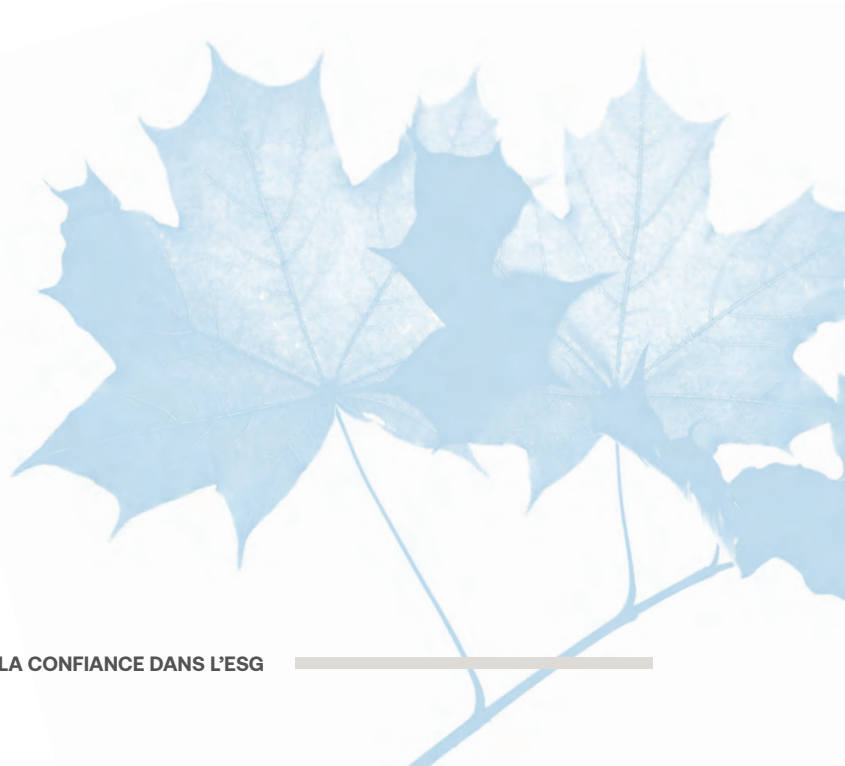


Favoriser l'ESG à l'échelle internationale

En tant que représentant canadien auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le CCN, de concert avec la British Standards Institution (BSI, Royaume-Uni) et l'Associação Brasileira de Normas Técnicas (ABNT, Brésil), a créé un groupe consultatif stratégique (GCS) sur l'ESG, lequel a associé les normes ISO aux cadres de divulgation principaux pour l'ESG, relevé les éléments harmonisés, les occasions et les lacunes, et élaboré une stratégie et des recommandations visant à renforcer le rôle des normes internationales pour répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs des facteurs ESG.

Cet exercice a permis de relever des dizaines de normes ayant un lien direct avec la gestion du rendement et la divulgation de renseignements en matière d'ESG et a mis en évidence la nature essentielle des normes du système de gestion et d'évaluation de la conformité effectuée par un tiers reconnu à l'échelle internationale pour améliorer et vérifier le rendement des organisations en matière de développement durable. L'ISO suit maintenant ces recommandations afin d'améliorer la coordination des activités d'élaboration de normes à l'appui des objectifs en matière d'ESG, de renforcer son engagement en matière d'ESG et de faire progresser la mise à jour et l'élaboration de normes en vue d'harmoniser les définitions et les approches et de combler les principales lacunes techniques.

Ce travail est complété par le leadership récent du CCN pour l'application de la Déclaration de Londres sur la lutte contre les changements climatiques à l'aide de normes, ainsi que de la stratégie de développement durable de l'ISO et l'Accord international d'atelier sur les principes directeurs de la carboneutralité. Le Canada occupe maintenant une bonne position pour tirer parti de son leadership sur les questions liées à l'ESG dans le cadre des organisations de normalisation internationales.



Le système de normalisation peut aider

En travaillant avec des dirigeantes et dirigeants canadiens et des expertes et experts en la matière, le CCN déterminera et priorisera les occasions de normalisation qui appuient les objectifs de développement durable. En approchant l'élaboration de nouvelles normes en fonction d'un modèle « adopter, adapter et élaborer », le CCN peut influencer l'élaboration de normes internationales. En appuyant la participation d'expertes et experts canadiens pour la mise à jour ou l'élaboration de nouvelles normes internationales liées à l'ESG, le CCN peut veiller à ce que les priorités et les intérêts du Canada soient pris en compte tout en conservant la souplesse nécessaire pour adopter des pratiques internationales et les adapter aux besoins canadiens.



COURT TERME

Le CCN renforcera le soutien au leadership et à la participation du Canada aux tables de concertation sur les normes internationales axées sur les problèmes liés au rendement ESG, en mettant particulièrement l'accent sur les comités et les initiatives qui font progresser les solutions les plus pertinentes pour les priorités canadiennes.



AVEC L'AIDE D'EXPERTES ET EXPERTS

Le CCN tirera parti de son leadership sur les questions ESG pour faire progresser l'élaboration et l'adaptation de normes internationales qui tiennent compte des priorités canadiennes, y compris les points pour lesquels il y a des lacunes importantes en matière de directives, comme les droits des Autochtones.



AVEC L'AIDE D'EXPERTES ET EXPERTS

Il tirera également parti de son engagement continu auprès des groupes d'utilisatrices et utilisateurs et des titulaires de droits clés pour veiller à ce que les contributions du Canada aux travaux internationaux de normalisation en matière d'ESG demeurent fondées sur les priorités et les intérêts canadiens.

5.



Rendre les normes ESG accessibles à toutes et tous

L'examen et l'analyse des cadres de divulgation et de publication ESG existants, ainsi que des NNC, ont révélé que le contexte actuel n'est pas adapté à toutes les entités. De plus, ils ont indiqué que même si les facteurs ESG visent à favoriser la bonne gouvernance et des pratiques respectueuses de l'environnement et socialement responsables, la façon dont les indicateurs sont présentés pourrait empêcher les organisations de participer au processus. C'est particulièrement vrai pour les organisations jeunes, petites et moyennes, ou celles pour lesquelles les facteurs ESG sont nouveaux, ou encore celles qui n'ont peut-être pas les ressources organisationnelles nécessaires pour répondre aux exigences des cadres ESG. Pour éliminer cet obstacle, il faut élaborer des normes nouvelles et mettre à jour des normes relatives à l'ESG afin que toutes les entités, quels que soient leurs niveaux de maturité et de capacité, puissent y avoir accès et les utiliser.

Le CCN propose d'élaborer une matrice de maturité en vue de guider les entités pour l'adoption et la mise en œuvre des normes actuelles et des nouvelles normes et pour montrer une voie à suivre accessible pour les organisations de tous types et de toutes tailles afin d'améliorer et de montrer leur engagement envers les pratiques ESG. Cette matrice pourrait servir à la fois de ligne directrice et d'outil pour illustrer son engagement et permettre aux organisations de poursuivre leurs travaux pour aller au-delà de la divulgation et améliorer le rendement en matière de développement durable dans des domaines d'intérêt clés.

En combinant les normes internationales et canadiennes existantes liées à l'ESG, la matrice pourrait guider les entités pour l'adoption et la mise en œuvre des cadres, tout en établissant des niveaux minimaux à viser. La matrice favoriserait également la croissance et augmenterait la portée des activités en aidant les entités à prouver et justifier les changements de résultats. Elle permettrait de faire une analyse approfondie des répercussions des activités d'une entité sur l'ESG et d'accroître la responsabilisation des petites et moyennes entreprises (PME), leur donnant ainsi l'occasion de témoigner de leurs engagements à cet égard.



Le Défi 50-30 du gouvernement – qui vise l’atteinte de la parité hommes-femmes et d’un pourcentage de diversité de 30 % au sein de la haute direction et des conseils d’administration des organisations canadiennes – illustre comment une matrice de maturité pourrait fonctionner.

Bien qu’il s’agisse d’un programme fondé sur des quotas, le Défi 50-30 cherche à accroître la diversité et l’inclusion au sein des entités canadiennes tout en favorisant l’égalité entre les sexes. Dans ce cas, la matrice de maturité vise à donner aux organisations qui n’ont pas atteint ou qui ne peuvent pas relever le Défi 50-30, en raison de leur taille, de leur composition actuelle, etc., l’occasion de montrer qu’elles y travaillent. La matrice fournira des politiques et des procédures qui permettront à une entité donnée d’atteindre l’objectif du Défi 50-30, prouvant ainsi son engagement à le relever.

Par exemple, une entité fournirait une preuve indiquant que ses pratiques d’embauche, ses mécanismes de résolution des conflits, ses mécanismes et procédures de traitement des plaintes, la formation de son personnel, etc., favorisent l’égalité entre les sexes, la diversité et l’inclusion en milieu de travail. Pour une PME, cela peut vouloir dire que, bien qu’elle ne puisse pas relever le Défi 50-30, ses politiques et ses procédures favorisent un environnement diversifié et inclusif. Cela pourrait aussi aider une organisation qui a atteint l’un des deux objectifs (50 ou 30) à prouver qu’elle tente d’atteindre l’autre et, encore une fois, à favoriser les valeurs sous-jacentes.

Une matrice de maturité pourrait mieux refléter les pratiques ESG. Aider les organisations permet de faire preuve d’engagement et d’aller au-delà des objectifs de divulgation.



La normalisation et la comparabilité insuffisantes entre les cadres et les rapports de divulgation empêchent les organisations de mettre en œuvre des pratiques ESG



Sans politique, les chiffres peuvent ne pas refléter les répercussions réelles. Les indicateurs ESG actuels ne correspondent pas toujours au rendement et sont parfois des obstacles à la croissance organisationnelle.

6.



Comprendre les points de vue autochtones dans le cadre de l'ESG

Une des priorités canadiennes principales qui ne figure pas dans la plupart des cadres ESG, et qui a été clairement énoncée par le CCCN, est la nécessité d'inclure les points de vue et les considérations autochtones, en plus des éléments de développement durable habituels.

Les membres du CCCN ont tenu des discussions à savoir si les points de vue des autochtones doivent être considérés comme des éléments interdisciplinaires dans chacun des domaines « E », « S » et « G » ou si, au Canada, les Autochtones sont considérés comme un fondement des cadres ESG (c.-à-d. « ESGI »). Il a été souligné que pour y parvenir efficacement, il faudrait tenir des consultations et travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour d'abord comprendre les priorités et les voies à suivre en matière d'ESG.

Pour la mise en correspondance des normes ISO et nationales avec les cadres ESG actuels, les points de vue autochtones se sont avérés une lacune importante devant être comblée urgemment. L'inclusion insuffisante des droits et des points de vue des Autochtones entraîne une analyse ESG incomplète et reflète un engagement insuffisant envers la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Pour refléter l'engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation, et compte tenu des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, il est nécessaire de s'assurer que les normes ESG pertinentes incluent les connaissances et les priorités des peuples autochtones canadiens.



Pour combler cette lacune et veiller à ce que les droits et les points de vue des Autochtones soient pris en compte dans les cadres et les normes ESG, le CCN a commencé à consulter les titulaires de droits et les parties intéressées au Canada. Voici leurs commentaires :

- Le système de normalisation doit susciter un engagement significatif auprès des peuples autochtones et accroître leur participation à l'élaboration des normes et leur intégration au système dans son ensemble. Si les points de vue des autochtones ne sont pas inclus dans les discussions, cette lacune ne sera pas comblée.
- Les points de vue autochtones doivent être inclus dans les premières étapes des discussions et des projets. À ce sujet, les membres du CCCN ont souligné le problème de l'approche actuelle, qui cherche à obtenir les points de vue et les connaissances autochtones après l'élaboration d'un plan de projet, ce qui réduit l'engagement des Autochtones et les répercussions des connaissances et des points de vue autochtones. Il faut commencer l'engagement en étudiant sincèrement les priorités et les besoins des Autochtones afin qu'ils puissent être intégrés à la conceptualisation des projets.
- L'inclusion des connaissances autochtones doit dépasser les mesures environnementales actuelles et remet en question les mesures d'« écoblanchiment » associées aux indicateurs ESG actuels, car elle permet d'étudier la question dans une perspective de développement durable. Les connaissances et les pratiques autochtones reflètent une approche et une vision du monde holistiques et renforcent en même temps les approches de développement durable.



Le système de normalisation peut aider

En établissant des relations significatives avec les peuples autochtones, le CCN peut soutenir leur participation au système de normalisation. Leur inclusion dans le système de normalisation permettrait d'intégrer leurs points de vue aux livrables normatifs et appuierait l'élaboration de processus qui aideraient toutes les organisations à apprendre, réfléchir et s'engager de façon importante lorsque leurs activités peuvent avoir une incidence sur les peuples autochtones, leurs terres ou leurs ressources.

Dans un premier temps, le CCN formera son personnel et continuera de collaborer avec les communautés autochtones pour tisser des liens de confiance.



COURT TERME

Le CCN tentera d'établir des partenariats avec des organismes de réglementation et des organisations autochtones de premier plan afin d'obtenir des conseils, de comprendre comment leurs priorités doivent être traitées et d'inclure leurs connaissances dans les normes ESG pertinentes.



MOYEN TERME

Le CCN veillera à établir des partenariats importants avec les peuples autochtones afin de nous aider à comprendre dans quelles circonstances les priorités autochtones, ainsi que les connaissances et les approches traditionnelles, peuvent et doivent être intégrées dans les normes ESG pertinentes.



AVEC FINANCEMENT

Le CCN aidera les partenaires autochtones à faire progresser leurs priorités dans le cadre du système de normalisation.

7.



Mise en évidence des normes ESG



Comme le révèlent les résultats de la mise en correspondance faite par le CCN et l'ISO, il existe une vaste gamme de normes qui s'appliquent directement à la gestion, à la mesure et à la production de rapports sur le rendement en matière d'ESG. Cette mise en correspondance a également révélé qu'il y a un vaste éventail de sujets et une grande variation de l'ampleur de la portée pour les normes pertinentes en fonction de facteurs comme le secteur, le type d'organisation ou les indicateurs ESG abordés.

Les listes de normes sont longues et classent généralement celles-ci en fonction de groupes et de domaines techniques spécifiques. Les utilisations possibles des normes pertinentes ne sont souvent pas clairement indiquées dans la portée et les titres auxquels la plupart des utilisatrices et utilisateurs font référence dans le cadre de leurs recherches. Ainsi, les normes qui peuvent répondre aux besoins d'une organisation en matière d'ESG ne sont pas toujours évidentes pour les utilisatrices et utilisateurs potentiels, ce qui ralentit l'adoption d'outils dont les organisations peuvent tirer parti pour gérer, améliorer, mesurer et rendre compte du rendement en matière de développement durable.

Le système de normalisation peut aider

En travaillant avec des organisations d'élaboration de normes (OEN) et d'autres partenaires, le CCN tentera de favoriser et d'accroître la visibilité des solutions normatives offertes aux utilisatrices et utilisateurs de facteurs ESG.

À court terme, le CCN travaillera avec des OEN accrédités pour explorer l'élaboration d'une approche normalisée claire dans le but d'identifier les utilisations de solutions normatives spécifiques liées aux ESG pour les utilisatrices et utilisateurs. Les options comprennent l'étiquetage des normes en fonction des objectifs de développement durable, l'augmentation de l'ampleur du texte de la portée et du nombre d'autres renseignements accessibles au public dans les bases de données de normes ou l'inclusion d'annexes dans les normes pertinentes et les mécanismes d'évaluation de la conformité qui précisent les utilisations. L'information peut comprendre des facteurs comme les indicateurs ESG traités, les utilisations des données de rendement en matière de développement durable, les besoins et les possibilités propres au secteur et d'autres utilisations propres à la gestion, à la mesure, à la vérification et à la divulgation des renseignements sur le rendement en matière d'ESG.



MOYEN TERME

Le CCN travaillera avec des OEN, des expertes et experts et des utilisatrices et utilisateurs pour élaborer, à l'intention des créateurs de normes, des directives de système sur la définition des utilisations des normes ESG en termes de visibilité et de fonction.



AVEC FINANCEMENT

Le CCN étudiera d'autres occasions en vue d'intégrer de l'information, pour les utilisatrices et utilisateurs de facteurs ESG, dans des bases de données et des listes de normes, et favorisera les utilisations des normes ESG par des groupes pertinents d'utilisatrices et utilisateurs.

8.



Atteindre un équilibre entre la divulgation et le rendement en matière de développement durable

Les consommatrices et consommateurs, le public, ainsi que les secteurs de l'investissement et du financement, ont des attentes de plus en plus élevées envers la qualité des pratiques environnementales, le degré d'inclusion et de diversité et le niveau de responsabilisation des organisations et des institutions. Les entités et les titulaires de droits canadiens ont souligné d'importantes limites dans le contexte actuel de publication de renseignements, notamment un nombre de cadres élevé, une normalisation insuffisante, une terminologie non uniforme d'un cadre à l'autre, des variations en termes de cadres adoptés, et des directives insuffisantes pour des sujets clés susceptibles d'avoir une grande incidence sur le rendement en matière de développement durable des organisations. Les organisations publiant des renseignements doivent faire un choix parmi une longue liste de cadres de divulgation potentiels, reçoivent des demandes de divulgation différentes formulées par diverses parties, et les entités doivent ensuite interpréter des renseignements qui ne sont pas nécessairement uniformes ou comparables d'une organisation ou d'un secteur à l'autre. Bien que de nombreuses entreprises publient des données liées à l'ESG, les investisseuses et investisseurs, les organismes de réglementation et le grand public scrutent de plus en plus le travail

effectué en matière de développement durable par les organisations et surveillent les pratiques d'« écoblanchiment ». Cela crée une lacune en matière de responsabilisation et de confiance pour les divulgations de renseignements ESG.

De plus, les cadres et les indicateurs élaborés pour soutenir les rapports ESG fournissent aux organisations de l'information sur les aspects de leur rendement en matière de développement durable pour lesquels il doit y avoir des mesures, des renseignements publiés et un contexte (car les destinataires peuvent ne pas nécessairement interpréter les données s'ils n'ont pas d'explication). Ils fournissent des directives limitées sur les approches de gestion et de mesure des répercussions en fonction de ces indicateurs. Bien que l'information financière demeure l'élément central de la plupart des cadres, les gens s'intéressent de plus en plus aux aspects non financiers ou à une perspective plus exhaustive. Le concept de « double importance » tient compte à la fois des répercussions plus vastes d'une organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes, ainsi que des sujets qui sont importants pour la création de valeur de l'entreprise au profit des actionnaires.

La normalisation et l'évaluation de la conformité sont des outils précieux pour favoriser le rendement réel en matière d'ESG tout en facilitant les divulgations de grande qualité. Ils peuvent aider à répondre à ces exigences et à combler ces lacunes en établissant des normes et des systèmes de mesure communs qui sont harmonisés et pour lesquels des points de référence sont déterminés, les organisations pouvant les utiliser en vue de gérer le rendement et en faire rapport, peu importe les cadres, les marchés, les chaînes d'approvisionnement et les secteurs concernés. Les normes et autres documents normatifs produits dans le cadre des systèmes nationaux et internationaux de normalisation et d'évaluation de la conformité sont déjà utilisés dans tous les secteurs et dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'économie canadienne et internationale, et ils peuvent fournir aux organisations des directives pratiques pour améliorer le rendement en matière de développement durable et les mesures des répercussions à l'échelle de l'entreprise.

Les normes d'évaluation de la conformité, appuyées par une accréditation délivrée par un tiers indépendant, peuvent être appliquées pour mesurer, vérifier et valider les répercussions, et s'assurer que les produits, les processus, les services, les personnes, les systèmes et les organisations répondent à des exigences précisées. Les programmes d'évaluation de la conformité sont conçus pour faciliter la vérification indépendante du respect des normes et exigences, et ils peuvent jouer un rôle important en permettant aux organismes de mettre en valeur la fiabilité de leurs données en matière de durabilité. L'évaluation de la conformité, effectuée par un organisme indépendant accrédité sert à mesurer, valider et vérifier les retombées des mesures prises et permet de veiller à ce que les produits, processus, services, personnes, systèmes et organismes respectent les exigences pertinentes. Ainsi, les utilisatrices et utilisateurs de facteurs ESG peuvent accéder à la une gamme plus vaste de renseignements vérifiés.

Le système de normalisation peut aider

En élaborant des directives sur l'utilisation et la mise en œuvre des cadres existants, ainsi que des outils et des procédures connexes d'évaluation de la conformité, il est possible de créer un processus de divulgation normalisé qui optimise la comparabilité des divulgations en fonction des cadres actuels.



COURT TERME

Le CCN explorera les occasions d'ajouter des éléments ESG aux mécanismes d'évaluation de la conformité des programmes d'accréditation qui peuvent appuyer la mesure, la vérification et la validation des effets clés sur le développement durable.

Initialement, le travail sera réalisé dans les secteurs pour lesquels il y a un besoin important ou une demande forte en solutions et où il est possible de saisir la balle au bond.



MOYEN TERME

Le CCN évaluera la possibilité d'élaborer des programmes d'accréditation supplémentaires à l'échelle nationale et internationale pour appuyer la décarbonisation et le rendement en matière de développement durable dans des secteurs clés, ainsi que pour soutenir les organisations de divers types et niveaux de maturité en termes d'ESG.



MOYEN TERME

Le CCN redoublera d'efforts pour travailler avec les propriétaires de cadres, les organisations comptables, les gouvernements et les organismes de réglementation pertinents afin d'appuyer le référencement de normes et de solutions d'évaluation de la conformité pertinentes dans le cadre d'exigences, y compris les règlements et les cadres de divulgation pertinents pour soutenir la qualité et l'uniformité des publications de renseignements ESG, et fournir aux organisations et aux autres utilisatrices et utilisateurs la plus vaste gamme possible de renseignements ESG vérifiés.

9.



Mobiliser la société et les divers secteurs pour favoriser le développement durable et l'ESG

À l'échelle mondiale, l'urgence de réagir aux changements climatiques et de s'attaquer aux problèmes d'équité sociale est de plus en plus reconnue. Au Canada, on ne saurait sous-estimer l'importance de la réconciliation avec les peuples autochtones. L'intérêt accru pour le rendement ESG des organisations représente une occasion extrêmement opportune et importante pour soutenir l'évolution des priorités et des comportements organisationnels afin d'encourager l'application d'une approche plus holistique en matière de développement durable dans le cadre des opérations. Il s'agit d'une occasion susceptible de procurer des avantages importants pour la société et de répondre à certains de nos besoins les plus urgents.

Les gens comprennent mieux que les solutions à ces enjeux nécessiteront l'intervention de l'ensemble de la société et que toutes les organisations seront probablement examinées minutieusement en ce qui concerne le développement durable. Les outils ESG donnent aux organisations l'occasion de participer à un système effectuant une transition vers le développement durable. En s'efforçant

d'améliorer le rendement et la divulgation ESG, les organisations peuvent prendre des mesures pour, entre autres, réduire leur empreinte carbone, favoriser le bien-être de leur personnel et comprendre et atténuer leurs risques. En plus de gérer le risque, les organisations adoptent maintenant les outils ESG dans le cadre d'une stratégie centrale pour se doter d'avantages concurrentiels et créer et maintenir de la valeur à long terme, ce qui accroît encore plus la demande en solutions. Pour veiller à ce que l'écosystème ESG en évolution permette de traiter les priorités et les considérations importantes et d'atteindre les objectifs soulignés par les membres du CCCN, les organisations devront s'outiller d'un large éventail de directives techniques pour assurer une compréhension commune en matière d'information sur le développement durable, adopter des approches de gestion qui contribuent de façon significative au rendement, et établir des systèmes fiables et vérifiables de mesure et d'assurance. Les directives requises doivent également tenir compte des besoins variés des parties intéressées, des types d'organisations et des secteurs différents.

Le système de normalisation peut aider

Les systèmes de normalisation nationaux et internationaux sont particulièrement bien équipés pour fournir des solutions, en raison de leur portée et de leur envergure existantes et de l'accent mis sur le consensus, l'équilibre, les engagements généralisés et la rigueur. En tant qu'organisme national de normalisation et d'accréditation du Canada, le CCN a un rôle unique à jouer dans la mobilisation des mécanismes et de l'expertise en la matière pour traiter le vaste éventail d'occasions et de besoins déterminés par le CCCN et les utilisatrices et utilisateurs canadiens des outils ESG. Pour jouer ce rôle, le CCN devra établir des partenariats et élaborer des programmes de collaboration robustes afin de mettre en œuvre toute la gamme des recommandations décrites dans le présent rapport.

Pour saisir les occasions et relever les défis susmentionnés, il faudra nécessairement introduire de nouvelles expertises et ressources afin d'étendre l'ampleur des activités de normalisation à l'ensemble des secteurs et des domaines problématiques, et afin d'appuyer les parties intéressées dans leurs efforts pour contribuer à l'élaboration de normes ESG qui reflètent véritablement toute la gamme des besoins des utilisatrices et utilisateurs. À cette fin, le CCN renforcera immédiatement ses engagements envers les parties intéressées et les partenaires potentiels et, dans la mesure du possible, tirera parti des programmes actuels pour faire progresser l'élaboration des normes et des solutions d'évaluation de la conformité dans les domaines prioritaires. Cet engagement visera également à appuyer l'intégration de normes pertinentes dans les cadres de divulgation, la réglementation et les politiques publiques afin d'en améliorer l'adoption et les retombées. À moyen et à long terme, le CCN tentera d'obtenir des ressources supplémentaires pour établir des programmes de collaboration pour les utilisatrices et utilisateurs canadiens d'outils ESG.



COURT TERME

Le CCN collaborera avec les organisations, les organismes de réglementation et les décideuses et décideurs politiques définissant les cadres ESG afin de renforcer la coordination et la collaboration pour répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs d'outils ESG.



COURT TERME

Le CCN tirera parti de ses programmes actuels d'innovation et de lutte contre les changements climatiques pour permettre aux organisations canadiennes de faire progresser l'élaboration de normes et de solutions d'évaluation de la conformité en vue de répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs d'outils ESG.



AVEC FINANCEMENT

Le CCN organisera un processus et des programmes de collaboration pour élaborer et mettre en œuvre une feuille de route de normalisation afin de répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs canadiens d'outils ESG.

Survol des recommandations

Une mobilisation multisectorielle et sociétale

- Nouer des partenariats dans l'écosystème ESG avec les propriétaires de cadres, les autorités réglementaires, les responsables de politiques, les fournisseurs et les communautés d'utilisatrices et d'utilisateurs.
- Bonifier les programmes et les collaborations pour mettre en place normes et orientations qui amélioreront les cadres ESG.
- Impulser la mise en application de ces outils dans les marchés, les politiques et la réglementation.

Élaborer des outils qui renforcent la capacité d'agir des utilisatrices et utilisateurs ESG	Appréhender et intégrer les points de vue autochtones	Faire rayonner les normes auprès de la population canadienne et favoriser leur accessibilité	Aller au-delà de la transparence pour impulser l'efficacité et la confiance dans l'ESG
<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les orientations ESG qui correspondent aux priorités et aux besoins des personnes concernées au Canada. • Animer l'élaboration de ces outils au pays et à l'international. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouer des collaborations avec des organismes autochtones pour bien saisir leurs priorités et leurs points de vue en matière d'ESG. • Soutenir les partenaires autochtones pour réaliser leurs priorités au moyen de normes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir et faire appliquer des identifiants ESG pour les normes. • Élaborer des outils permettant aux organismes de tout genre, de toute taille et de tout niveau d'expérience d'aborder les considérations ESG. 	<ul style="list-style-type: none"> • Retenir les principaux domaines ESG qui seraient susceptibles de bénéficier de solutions d'évaluation de la conformité. • Élaborer les programmes et sous-programmes nécessaires. • Faciliter leur intégration dans les exigences, la réglementation et les cadres de transparence.

Réaliser ensemble des objectifs plus ambitieux que ceux de divulgation

La collaboration et la mise en commun des connaissances sont la seule façon de réaliser notre vision collective. Il faudra que toutes les parties intéressées collaborent et établissent des partenariats entre elles. Nous devons favoriser la confiance envers les outils ESG et assurer la validité des processus pour obtenir les résultats souhaités en matière de développement durable. Cela signifie que nous ne devons pas nous limiter à la divulgation et que nous devons également nous assurer de mettre l'accent sur le rendement, et les outils dont les organisations ont besoin pour élever celle-ci.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements ou si vous souhaitez participer au processus, veuillez communiquer avec le CCN à info@ccn.ca.

Annexe 1 :

Priorités canadiennes en matière d'ESG

Ce qui suit est un résumé des conseils du CCCN sur les priorités clés et les considérations importantes en matière d'ESG dans un contexte canadien. Les normes pourraient jouer un rôle dans chaque section.

Objectifs en matière d'ESG selon le CCCN :

Aider et encourager un éventail d'entités (p. ex., le gouvernement, les entreprises, les marchés financiers, les institutions financières, les établissements d'enseignement, ainsi que la société civile qui consiste en des organisations non gouvernementales, des organisations sans but lucratif ou bénévoles organisées à l'échelle locale, nationale ou internationale) à contribuer à un avenir durable en élaborant, à l'aide du système de normalisation, des lignes directrices normalisées pour :

- améliorer la surveillance et les mesures qui appuient le rendement en matière de pratiques de développement durable et intégrer ces pratiques dans la culture, les activités et les processus décisionnels des organisations;
- refléter les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les publier et en faire rapport de façon uniforme, pertinente et vérifiable;
- aider les organisations à mettre en œuvre de façon significative les cadres ESG.

En plus des éléments de développement durable courants utilisés à l'international, et dans le cadre de l'évolution des relations du Canada avec les peuples autochtones, ces travaux faciliteront, dans une optique de réconciliation et d'établissement de relations, l'élaboration de lignes directrices pour stimuler les réflexions sur les activités des organisations lorsqu'elles touchent les peuples autochtones, leurs terres ou leurs ressources, ainsi que pour améliorer et communiquer ces réflexions.

Les lignes directrices élaborées dans le cadre de ces travaux seront fondées sur le principe d'intégration d'une pluralité de perspectives pour favoriser l'adoption et la responsabilisation future.

Ces travaux devraient profiter à une multitude de bénéficiaires appartenant à deux volets. Le premier volet sera celui des entités qui veulent adopter des lignes directrices sur la façon de contribuer à un avenir durable et qui pourront accéder aux stratégies de normalisation liées à ces travaux. Le deuxième volet sera celui des personnes qui connaissent les effets positifs des progrès réalisés par ces entités. Il pourrait comprendre, sans s'y limiter, les employées et employés et les membres des entités, les collectivités où ces entités exercent leurs activités, et les personnes qui profitent du travail des entités pour soutenir un environnement durable.



Points de vue autochtones

Aider un éventail d'entités à contribuer à un avenir durable en élaborant, à l'aide du système de normalisation, des lignes directrices établissant des processus pour apprendre, réfléchir et garantir un engagement significatif lorsque leurs activités pourraient toucher les peuples autochtones, leurs terres ou leurs ressources, dans une optique de réconciliation et de respect des droits.

Considérations pour les lignes directrices en matière de développement durable en ce qui a trait aux perspectives autochtones :

- **Adopter la DNUDPA** – Lignes directrices relatives au processus visant à appuyer l’adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation dans le contexte des activités stratégiques et opérationnelles principales.
- **Intégrer la réconciliation dans les politiques et les pratiques** – Lignes directrices relatives au processus visant à favoriser l’intégration d’une perspective de consultation, de réconciliation et d’établissement de relations dans les politiques et les pratiques.
- **Chercher à obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause** – Lignes directrices relatives au processus visant à assurer que les parties prenantes cherchent à obtenir des Autochtones leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et qu’elles se tournent vers les connaissances autochtones lorsque les droits des peuples autochtones, leurs terres ou leurs ressources pourraient être touchés.
- **Assurer un accès équitable** – Lignes directrices relatives au processus visant à assurer un accès équitable aux emplois, à la formation et aux occasions d’apprentissage pour les personnes autochtones au sein d’une organisation.
- **Former les cadres et le personnel** – Processus visant à guider la formation des cadres et du personnel sur les peuples autochtones (y compris, sans s’y limiter, l’histoire autochtone au Canada, les cultures, les visions du monde et les méthodes historiques d’engagement), de la DNUDPA et des appels à l’action de la Commission de vérité et réconciliation.
- **Établir des relations significatives** – Processus visant à guider l’établissement de relations avec les collectivités, les organisations et les peuples autochtones (à l’intérieur et au-delà de la portée de projets uniques).



Société

Soutenir diverses entités en élaborant des directives dans le cadre du système de normalisation fournissant des processus et des activités pour bien comprendre leur incidence sur les personnes et l’environnement compte tenu de toute l’information accessible. Cela les aidera à :

- cerner des occasions ayant des répercussions sociales et en tirer parti, et éviter de causer des répercussions négatives sans le savoir;
- prévenir les répercussions négatives connues dans le cadre de la prise de décisions, de la responsabilisation et des stratégies et activités de divulgation.

Considérations importantes pour les lignes directrices sur le rendement en matière de développement durable en ce qui a trait à l’aspect social :

- **Atteindre les objectifs de diversité, d’équité et d’inclusion (DEI)** – Processus visant à appuyer les principes de DEI dans les politiques et les pratiques d’emploi, à assurer un accès égal aux occasions de formation et d’apprentissage, à prévenir toutes les formes de discrimination en milieu de travail et à appuyer l’inclusion des groupes minoritaires comme les personnes 2SLGBTQ+, les minorités visibles et les personnes handicapées.
- **Atteindre les objectifs en matière de droits de la personne** – Processus visant à aider les organisations à protéger et à respecter les droits de la personne et à assurer un accès aux recours pour les victimes d’abus organisationnels.
- **Appliquer les mesures ayant des répercussions sociales et environnementales** – Processus visant à mesurer les répercussions et les résultats sociaux et environnementaux, à réduire les répercussions négatives et à cerner les occasions d’améliorer les répercussions sociales.
- **Répondre aux attentes de la collectivité** – Processus visant à tenir compte des besoins et des intérêts d’une collectivité et à harmoniser la prise de décisions avec les objectifs de société.
- **Définir l’objectif social** – Approche visant à définir l’objectif social d’une organisation et la façon dont elle peut rendre des comptes et mesurer le degré d’atteinte de l’objectif qu’elle s’est fixé.
- **Assurer le bien-être des employées et employés** – Processus visant à protéger tous les aspects de la vie professionnelle, de la qualité et de la sécurité de l’environnement physique au milieu de travail et à la santé physique et mentale des travailleuses et travailleurs.
- **Soutenir le développement économique local** – Processus visant à assurer qu’un mandat d’approvisionnement local et un mandat d’embauche locale sont appliqués.



Environnement

Soutenir diverses entités pour créer un avenir vraiment durable et résilient en élaborant des directives par l'entremise du système de normalisation fournissant des processus pour :

- éviter, aborder et atténuer les répercussions environnementales négatives;
- assurer une production et une consommation responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services;
- favoriser une approche proactive pour les défis de nature environnementale (y compris les changements climatiques).

Les nouvelles directives doivent :

- être alignées sur les objectifs environnementaux canadiens et internationaux, y compris la transition vers la carboneutralité, l'économie circulaire, et les objectifs de développement durable de l'ONU;
- tenir compte des différents secteurs et sous-secteurs (p. ex., l'extraction des ressources naturelles par rapport aux sous-secteurs financiers) et y être adaptées lorsque c'est approprié et faisable;
- prendre en compte et reconnaître les répercussions qui accompagnent la croissance d'une entité (p. ex., comprendre la différence entre des valeurs de référence absolues et des directives et des objectifs fondés sur l'intensité des émissions);
- tenir compte des répercussions environnementales globales sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement d'une entité et sur le cycle de vie des produits et des services, c'est-à-dire pas seulement celles occasionnées par des activités individuelles;
- tenir compte des répercussions environnementales cumulatives à court terme et à long terme;
- soutenir la proactivité et la responsabilisation au sein d'une entité.

Considérations importantes pour les lignes directrices en matière de développement durable en ce qui a trait à l'environnement

- **Devenir carboneutre et appliquer la gérance de l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre** – Processus pour déterminer les mesures et les initiatives visant à réduire les émissions de GES (p. ex., carboneutralité).
- **Assurer une utilisation efficace des matières premières et résiduelles (économie circulaire)** – Processus visant à mettre en œuvre une utilisation contrôlée, ainsi que la réduction, la réutilisation, le recyclage, la récupération et l'élimination des déchets générés pendant le cycle de vie d'un produit ou d'un service en vue d'effectuer une transition vers une économie circulaire en s'éloignant du système à usage unique.
- **Appuyer l'adaptation aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes (p. ex., inondations, incendies) et l'atténuation des effets de ces phénomènes** – Processus visant à favoriser la résilience et à évaluer les risques.
- **Assurer l'efficacité énergétique** – Processus visant à réduire la consommation d'énergie.
- **Soutenir l'amélioration de la biodiversité et l'utilisation responsable des terres** – Processus visant à favoriser les systèmes d'utilisation durable des terres.
- **Favoriser une intendance et une gestion responsables des ressources naturelles** – Processus visant à assurer une gestion durable des ressources naturelles (p. ex., l'eau) au sein d'une entité, à accroître l'efficacité des utilisations des ressources naturelles et à réduire les sources de contamination.
- **Assurer l'intendance du cycle de vie des produits** – Processus visant à favoriser la conception de produits et de services qui minimisent la consommation de ressources et les répercussions négatives sur l'environnement, la santé et la sécurité de la collectivité, de la main-d'œuvre et de la clientèle, ainsi qu'à assurer une communication transparente, éthique et respectueuse des parties intéressées.
- **Améliorer la compréhension des répercussions sur l'environnement** – Processus d'évaluation des mesures prises pour réduire l'empreinte écologique d'une entité (p. ex., protéger la qualité de l'air et réduire les émissions de CO₂).



Gouvernance

Soutenir diverses entités pour créer un avenir durable et résilient en élaborant des directives par l'entremise du système de normalisation qui aidera les entités publiques et privées à :

- définir leurs objectifs, leur vision, leurs valeurs et leurs cibles et à veiller à ce qu'ils soient adaptés à leur réalité;
- veiller à ce que leur composition, leur structure, leurs pratiques et leurs processus de gouvernance soient guidés par une grande diversité d'opinions provenant de parties intéressées pertinentes et multiples, ainsi que par les intérêts autochtones;
- veiller à ce que leurs activités soient réalisées de façon efficace, éthique, prudente, transparente, systématique tout en assurant une gestion responsable;
- assurer un suivi de la gestion et de la mesure de leur rendement en matière d'ESG.

Considérations importantes pour les lignes directrices sur le rendement en matière de développement durable en ce qui a trait à la gouvernance :

- **Mesure de rendement pour les buts, la vision et les objectifs stratégiques de l'entité** – Processus visant à définir et à mesurer les objectifs, les processus et la progression pour la réalisation des objectifs de l'entité et les valeurs qui l'appuient, y compris la définition des objectifs stratégiques en matière d'ESG et de transparence et la façon dont le rendement en matière d'ESG les reflète.
- **Gouvernance efficace** – Processus permettant de cerner, de consulter et de comprendre les points de vue des parties intéressées sur des questions clés afin d'assurer le partage des connaissances et de l'information et de veiller à ce que les attentes des parties intéressées soient prises en compte et à ce qu'elles soient intégrées au processus décisionnel, y compris à la responsabilisation des parties intéressées.
- **Transparence financière et comptable** – Processus visant à assurer la transparence financière et comptable, y compris les processus de contrôle interne en matière de rapports financiers et d'audit.
- **Gestion des risques et gouvernance** – Processus et pratiques visant à s'assurer que les critères de risque sont corrects et que les répercussions des risques (financiers, environnementaux et sociaux) sont prises en compte et mesurées dans le cadre des objectifs et des résultats stratégiques de l'entité (p. ex., plan de sécurité, gestion des risques financiers), ainsi qu'à élaborer des approches systématiques pour déterminer et traiter les risques et les occasions prioritaires.
- **Structure de gouvernance, responsabilisation et rémunération** – Processus visant à définir la structure, les responsabilités et le régime de rémunération du conseil d'administration.
- **Prise de décisions socialement responsables** – Processus visant à assurer que les décisions sont transparentes et qu'elles sont harmonisées avec des attentes sociales de grande ampleur.
- **Gouvernance et engagement des employées et employés** – Processus visant à assurer la responsabilisation des employées et employés et leur participation pour la prise de décisions, les pratiques d'emploi, le rendement de l'organisation et les relations de travail (p. ex., engagement des jeunes).
- **Équité salariale** – Processus et structure permettant aux instances dirigeantes de veiller à ce que les employées et employés soient rémunérés équitablement.
- **Atteinte des objectifs de diversité, d'équité et d'inclusion et de rendement en matière d'appartenance** – Processus de mise en œuvre des pratiques de DEI et d'appartenance à la structure de gouvernance.
- **Accès équitable pour les peuples autochtones** – Lignes directrices relatives au processus visant à assurer un accès équitable aux emplois, à la formation et aux occasions d'apprentissage pour les autochtones au sein d'une organisation.
- **Formation des cadres et du personnel** – Processus visant à guider la formation des cadres et du personnel à l'égard des peuples autochtones (y compris, sans s'y limiter, l'histoire autochtone au Canada, les cultures, les visions du monde et les méthodes historiques d'engagement), de la DNUDPA et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

LEXIQUE

Sigles et acronymes

CDP – Carbon Disclosure Project (anciennement)

CCCN – Comité consultatif canadien de normalisation

DEI – Diversité, égalité et inclusion

ESG – Environnement, société et gouvernance

GES – Gaz à effet de serre

GRI – Global Reporting Initiative

ISO – Organisation internationale de normalisation

NNC – Norme nationale du Canada

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

GCS – Groupe consultatif stratégique

SASB – Sustainability Accounting Standards Board

OEN – Organisme d'élaboration de normes

Définitions

Accréditation : reconnaissance officielle, fournie par un tiers, confirmant qu'une organisation a la compétence nécessaire pour accomplir des tâches précises, soit le travail pour lequel elle est accréditée.

Cadre ESG : processus systématique permettant aux organisations de déterminer et d'évaluer les répercussions économiques, environnementales et sociales de leurs opérations.

Double importance : effets des systèmes financiers et des activités de l'entreprise sur les changements climatiques. Cela tient compte de tous les risques ou de toutes les répercussions que les activités d'une organisation ou d'une entreprise peuvent avoir sur l'environnement et la société.

Écoblanchiment : stratégie de marketing pour donner l'impression qu'un produit ou un service est plus durable qu'il ne l'est. En ce qui concerne le rendement ESG, les indicateurs qui ne prennent en compte qu'un seul aspect du rendement en matière de développement durable sont des signes d'écoblanchiment. Les organisations à la recherche d'investisseuses et d'investisseurs qui valorisent les indicateurs ESG choisiront ceux pour lesquels elles obtiennent une note élevée et délaisseront ceux pour lesquels la note est faible, ce qui donne l'impression que leur durabilité ou leur degré d'engagement à l'égard de l'ESG sont plus élevés qu'ils le sont réellement. Cette situation est possible en raison des lacunes en matière de normalisation et de directives pour les cadres existants.

Environnement : le facteur environnement de l'ESG vise à favoriser une gestion efficace des répercussions environnementales, des pratiques exemplaires de consommation, une production responsable et une approche prudente pour les défis environnementaux et les changements climatiques. Il peut s'agir, entre autres, de l'utilisation responsable des terres, de l'amélioration de la biodiversité, du soutien à l'adaptation aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes, de la gestion efficace des matières premières et des déchets, de l'efficacité énergétique, de la mesure des émissions de GES et du cycle de vie complet des produits.

Évaluation de la conformité : pratique consistant à déterminer si un produit, un service ou un système satisfait aux exigences d'une norme particulière. Les normes d'évaluation de la conformité sont des normes qui stipulent les exigences d'une telle évaluation. Cela comprend les méthodes d'essai, l'inspection et la certification.

Gouvernance : le facteur gouvernance de l'ESG vise à aider les instances dirigeantes (p. ex., un conseil d'administration) à veiller à ce que leurs objectifs et leurs valeurs soient conformes aux attentes des parties intéressées et à ce que leurs activités soient effectuées de façon efficace, éthique et transparente tout en assurant une intendance responsable. Pour atteindre cet objectif, les activités peuvent comprendre l'engagement des parties intéressées et des employés et employées, la gestion des risques et des occasions, la prise en compte de la responsabilité sociale dans le cadre du processus décisionnel, favoriser la DEI, la transparence financière et comptable et assurer un accès équitable pour les peuples autochtones et les autres.

Indicateur : une mesure ou une valeur qui donne une idée de l'état ou du statut d'un élément (p. ex., le produit intérieur brut [PIB] est un indicateur courant utilisé pour évaluer la santé économique d'un pays).

Norme : document qui présente un ensemble de règles, de lignes directrices ou de caractéristiques convenues pour les activités ou leurs résultats. Elle détermine la terminologie, les exigences techniques et les pratiques acceptées pour divers domaines et il peut être obligatoire de la suivre (p. ex., si elle est mentionnée dans une loi) ou elle peut être suivie de façon volontaire.

Paramètre : norme de mesure.

Protocole : procédure ou ensemble de règles pour accomplir une tâche.

Société : le facteur société de l'ESG vise à traiter et à atténuer les répercussions sur les personnes et l'environnement de sorte qu'elles ne nuisent pas par inadvertance ou sans le savoir aux stratégies et aux activités de prise de décisions, de responsabilisation et de divulgation. Il peut s'agir, entre autres, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, des pratiques d'emploi et de travail, de l'engagement communautaire, de la gestion des produits, des considérations relatives aux droits de la personne et de la mesure des répercussions sociales et environnementales.



55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : 1 613 238-3222
Télécopieur : 1 613 569-7808

www.ccn.ca